



Ville de Castelnaudary

Centre Communal d'Action Sociale

Castelnaudary, le 11 décembre 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU

Mercredi 11 décembre 2024

11H00

Monsieur Patrick MAUGARD, Président du CCAS, ouvre la séance.

ETAIENT PRESENTS

M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Monique CARPENTIER.

PROCURATIONS

M. Philippe GREFFIER donne pouvoir à M. Patrick MAUGARD,
Mme Elisabeth ESCAFRE donne pouvoir à Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES.

ABSENT

Mme Catherine BAILLEAU.

➤ **Assistaient à la séance :**

M. Nicolas NAYRAL, Directeur Général des Services,
Mme Magali FRECHENGUES, Directrice des Solidarités,
M. Eric BRASSENS, Comptable.

Secrétaire de séance : Mme Monique CARPENTIER.

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

QUESTION N°1 :

RESIDENCE AUTONOME PIERRE ESTEVE – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

AUTORISE Monsieur le Président jusqu'à l'adoption du BP 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°2 :

ACTUALISATION DU CONTRAT DE SEJOUR ET DES ANNEXES AINSI QUE DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA RESIDENCE AUTONOMIE PIERRE ESTEVE – FIXATION DU MONTANT DU DEPOT DE GARANTIE DES LOGEMENTS

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE l'actualisation du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement de la Résidence Autonomie Pierre Estève qui s'imposera aux nouveaux résidents et aux résidents actuels à compter du 1^{er} janvier 2025.

APPROUVE le montant de dépôt de garantie de 275,50 € pour un T1, de 401,70 € pour les T1 bis et le pavillon T1bis, de 545,90 € pour un T2 et de 659,20 € pour un pavillon. Ce montant évoluera automatiquement dans les mêmes conditions que le montant de la redevance mensuelle.

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre les deux documents, à informer les résidents, les familles et les représentants légaux, à faire signer les nouveaux contrats de séjour aux résidents actuels et à leurs représentants légaux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°3 :

TARIFS DES PRESTATIONS FACULTATIVES AU 1^{ER} JANVIER 2025 – RESIDENCE PIERRE ESTEVE

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

AUTORISE la facturation des badges des portes principales des bâtiments d'habitation et des clés du logement, de la boîte aux lettres, des portillons extérieurs perdus ou volés, ainsi que les petits équipements et consommables usés ou détériorés qui se trouvent dans les logements.

PRECISE que ses dispositions seront appliquées au 1^{er} janvier 2025 et renouvelées annuellement par tacite reconduction.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°4 :

**CCAS DE CASTELNAUDARY : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

AUTORISE Monsieur le Président jusqu'à l'adoption du BP 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°5 :

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SIEGEANT POUR LE CCAS A L'UDCCAS
ET ADHESION**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DECIDE de confirmer l'adhésion du CCAS de Castelnaudary aux principes, valeurs et orientations de l'UDCCAS ;

DESIGNE Madame Nicole CATHALA comme représentante du CCAS de Castelnaudary, lui donne mandat pour siéger dans les instances de l'UDCCAS de l'Aude et lui donne pouvoir pour y voter au nom du CCAS à l'assemblée générale de l'UDCCAS de l'Aude.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°6 :

CONVENTION UNIS.CITE/CCAS 2024-2025 DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOLIDARITE SENIORS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

VALIDE les termes de la convention qui prévoit du 13 novembre 2024 au 20 juin 2024 l'accueil de deux services civiques au sein de la Résidence Pierre Estève dans le cadre d'actions menées en faveur des séniors de la ville. Ce dispositif vise à lutter contre l'isolement social des séniors à travers des visites de convivialité à domicile et des ateliers collectifs.

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS à signer la convention entre Unis-Cité et le CCAS pour 2024-2025 dans le cadre du programme Solidarité Séniors.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°7 :

TARIFS DES REPAS AU 1^{ER} JANVIER 2025 – RESTAURATION COLLECTIVE RESIDENCE PIERRE ESTEVE ET PERSONNEL COMMUNAL

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DECIDE d'acter, à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs des repas pour la Résidence Pierre Estève et le personnel de la commune selon la tarification ci-dessus.

PRECISE que les recettes seront encaissées sur la régie correspondante.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°8 :

FIXATION DES TAUX CONCERNANT LES POSSIBILITES D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

FIXE le taux de promotion à 100 % pour l'ensemble des grades représentés dans l'effectif du C.C.A.S concernant les grades de catégorie C et B, et adopte les critères d'avancement présentés en stipulant que le taux de promotion s'appliquera aux promotions des grades d'avancement devant intervenir en 2025.

FIXE un quota de promotion de 50 % concernant la catégorie A pour le cadre d'emploi des attachés territoriaux.

PRECISE que les crédits supplémentaires induits par cette décision, sont d'ores et déjà inscrits au budget de l'exercice 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 11 heures 16.



La Secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Carpentier".

Mme Monique CARPENTIER